

Les maladies des porcs et sangliers

Quelques maladies touchent les suidés sauvage ou d'élevage et il est important de connaître les réglementations en matière de prophylaxie de ces maladies.

La peste porcine

La peste porcine africaine (PPA) comme son nom l'indique, vient d'Afrique et touche uniquement les porcs et les sangliers. C'est une maladie virale de la famille des [Flaviviridae](#) qui ne se transmet pas à l'homme ni aux animaux domestiques. Lorsque un animal est infecté, c'est tout l'élevage qui est abattu. Il n'y a donc aucun risque que de la viande contaminée se retrouve chez votre boucher ou en supermarché.

[Peste porcine](#)

La maladie d'Aujeszky

Cette maladie touche les carnivores les ruminants et les équidés. Il s'agit d'une maladie virale due à un herpes le *Suid Herpesvirus 1*

C'est de loin la maladie qui cause la plus grande inquiétude chez les rawers et à juste titre. La question revient souvent concernant les risques de contamination des porcs de plein air / bio et les sangliers d'élevage, par la maladie d'Aujeszky. J'ai donc fait quelques recherches plus approfondies, tant au niveau de la réglementation légale mise à disposition par le ministère de l'Agriculture et les textes parus au Journal officiel, mais j'ai aussi décroché mon téléphone pour parler aux différents acteurs de la filière bio : DDPP, Chambre d'agriculture, PMAF (protection mondiale des animaux de ferme), et aussi directement des éleveurs. Voici donc ce qui ressort de mes recherches :

- **Pour le sanglier d'élevage** : les animaux sont TOUS testés après abattage. Les infrastructures doivent répondre à des normes strictes sur la sécurité des enclos
- **Pour le sanglier sauvage** : après une courte formation les chasseurs peuvent vendre leur viande mais doivent faire tester leur viande par un laboratoire agréé avant la mise en vente

- **Pour le porc bio/ de plein air** : la France est indemne de la maladie depuis 2011. Toutefois des dépistages sont tout de même effectués au sein des exploitations, tant pour Aujeszky, mais aussi à l'abattoir pour la trichine (cela concerne tous les porcs).

Comme pour les sangliers les enclos doivent répondre à des normes : clôtures électrifiées, clôtures étanches ...

Il n'y a donc aucune raison d'avoir peur de donner du porc bio ou de plein air à votre animal, ni même du sanglier d'élevage.

[Aujeszky](#)

Photo d'en tête : Ferme expérimentale des Trinottières. - © F. Maupertuis